



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N°5700-2018
AUTORISATION EXCEPTIONNELLE D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE, EN FAVEUR DE LA SOCIETE LE CAFE EN'BULLANT,
LORS DU SALON DES METIERS D'ART DU PLATEAU BRIARD (SIMA),
LES 12, 13 ET 14 OCTOBRE 2018

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Brie,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2,
- Vu les articles L 3335-1 modifié, L 3334-2 modifié et L 3335-4 modifié du Code de la Santé Publique,
- **Considérant** la demande de Madame Maud CLAVERIE, responsable de la société LE CAFE EN'BULLANT, d'ouvrir une buvette temporaire lors du 20^{ème} Salon des Métiers d'Art.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Maud CLAVERIE, responsable de la société LE CAFE EN'BULLANT, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire avec consommation sur place, sur le parking du tennis rue du Faubourg Saint-Marceau, les 12, 13 et 14 octobre 2018 de 10h00 à 19h00 à l'occasion du Salon des Métiers d'Art (SIMA).

ARTICLE 2 : À cette occasion, il ne pourra être servi que des boissons des groupes 1 et 3, à savoir :
- boissons du premier groupe : les boissons sans alcool, les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré.
- boissons du troisième groupe : boissons ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur (vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crèmes de cassis, vins de liqueur).

ARTICLE 3 : Toute la réglementation concernant les débits de boissons devra être respectée.

ARTICLE 4 : Le Commissariat de Police de Boissy-Saint-Léger est chargé de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis au :
- Commissariat de Police de Boissy-Saint-Léger,
- Brigade des Sapeurs Pompiers de Villecresnes,
- A l'intéressée.

Fait à Marolles-en-Brie, le 17 septembre 2018



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie